



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(74^e année des services télégraphique et téléphonique, 36^e année du service des radiocommunications)

1942

Organisation et personnel.

Comme l'année précédente, les événements politiques ont entraîné en 1942 la mobilisation, pour des périodes de durée variable, de quelques-uns de nos agents. Malgré ces absences et les retards parfois considérables des correspondances échangées par poste, le fonctionnement de notre Bureau a pu être maintenu normalement. L'échange de nos télégrammes de service est demeuré très actif.

L'organisation du Bureau n'a subi aucun changement.

Les mutations suivantes se sont produites le 1^{er} juillet dans notre personnel titularisé; elles répondent à des changements d'attributions:

Services télégraphique et téléphonique: M. G. Frachebourg, commis de chancellerie de 2^e classe, a été nommé registrateur.

Service des radiocommunications: M. A. Gander, commis de chancellerie de 1^{re} classe a été nommé secrétaire de chancellerie.

M. W. Borys, commis de chancellerie de 1^{re} classe, a été nommé registrateur.

M. M. Jeanneret, aide de chancellerie de 1^{re} classe, a été nommé commis de chancellerie de 2^e classe.

Services communs: M^{lle} E. Müllhaupt, aide de chancellerie de 2^e classe, a été nommée aide de chancellerie de 1^{re} classe.

D'autre part, M. J.-L. Marillier, aide de chancellerie de 1^{re} classe, a donné sa démission à compter du 30 septembre; celle-ci a été acceptée par l'Autorité de surveillance, avec remerciements pour les services rendus. Ce fonctionnaire n'a pas été remplacé.

En outre, au cours de 1942 nous avons réduit l'effectif de nos agents, par le licenciement d'un aide temporaire.

Le personnel permanent et temporaire du Bureau comportait l'effectif suivant fin 1942:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux divisions
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 secrétaire-adjoint
1 secrétaire	2 secrétaires	1 commis de 2 ^e classe
2 secrétaires-adjoints	2 chefs de chancellerie	2 aides de 1 ^{re} classe
1 traducteur	1 ingénieur de 1 ^{re} classe	1 concierge
1 chef de chancellerie	1 juriste	
1 registrateur	1 secrétaire de chancellerie	
1 aide de 2 ^e classe	1 registrateur	
1 aide temporaire	4 commis de 2 ^e classe	
	2 aides de 1 ^{re} classe	
	1 auxiliaire	

En ce qui concerne les traitements, la réduction nominale de 4 % qui subsistait encore en 1941 a été supprimée. Ceci ne compense que dans une très faible mesure l'augmentation du coût de la vie, qui était, à la fin de décembre 1942, de 45,5 % par rapport à 1939. Les traitements statutaires ont été ainsi rétablis avec effet au 1^{er} janvier 1942. Pour soulager sensiblement les fonctionnaires à traitement modeste dont la situation était devenue très difficile, les agents des classes inférieures et moyennes ont, en outre, bénéficié, à deux reprises, d'allocations dont les taux tiennent compte des charges de famille et décroissent avec l'importance du traitement. C'est ainsi que, par exemple, un fonctionnaire marié ayant un enfant et un traitement statutaire de 6700 fr. a reçu en 1942 une allocation totale de 536 fr.

L'Autorité de surveillance n'a pas cru devoir jusqu'à nouvel ordre retenir une proposition de supprimer la réduction nominale de 4 % qui était également imposée à la pension de nos trois fonctionnaires retraités. Toutefois, nous avons pu obtenir une petite allocation pour celui de nos retraités qui retire la pension la plus faible.

Il nous paraît opportun de donner ici un aperçu général de l'activité de notre Bureau depuis la fin de 1939 jusqu'à maintenant.

L'évolution de la situation politique n'a entraîné aucune réduction de l'activité du Bureau de l'Union en 1939 et en 1940; au contraire, au cours des premiers mois de la guerre, les bouleversements qui se sont produits ont entraîné un surcroît de travail et, surtout, ont fortement compliqué les affaires à traiter. En réalité, c'est seulement au cours des années 1941 et 1942 que l'influence des événements a commencé à se faire sentir. A la réduction de l'activité du Bureau a correspondu une réduction importante des effectifs du personnel, qui a diminué d'environ 20 % par le licenciement de 5 agents du service des radiocommunications et de 2 agents appartenant aux services communs des deux sections du Bureau. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà signalé, la mobilisation d'une partie de nos fonctionnaires réduit, à peu près en permanence, nos moyens d'action en personnel.

Il va sans dire que nous continuerons à ne garder que les agents dont la présence est vraiment utile. On ne saurait cependant s'attendre à de nouvelles compressions importantes tout au moins en ce qui concerne le personnel ne s'occupant pas exclusivement de questions matérielles.

Les administrations continuent en effet à recourir comme par le passé aux services de leur organe central et, si quelques travaux ont diminué temporairement, d'autres, par contre, ont atteint une importance et un degré de difficulté que l'on ne connaissait pas en temps de paix. Même du point de vue quantitatif le travail n'a pas toujours diminué; dans les services télégraphique et téléphonique on constate, par exemple, que les notifications de restrictions de service ont pris une grande extension, et que le volume des publications concernant l'ouverture de bureaux télégraphiques a augmenté, entre 1939 et 1942, de plus de 50 % par rapport à la période 1935—1938.

Tout ceci rend évidemment nécessaire le maintien en fonctions d'un personnel expérimenté, capable de maintenir les traditions.

Une grande partie des dépenses du Bureau résulte de la publication des documents de service. Nous avons pris pour les réduire un certain nombre de mesures: espacement des rééditions, suspension de publications récapitulatives, achat direct d'importantes quantités de papier à des prix avantageux, allègement du poids du papier pour les publications qui ne sont pas soumises à une consultation fréquente, modes de reliure plus économiques, conclusion d'arrangements spéciaux avec nos fournisseurs en vue d'obtenir des prix tenant compte de notre situation d'organisme international, etc.

Une des parties du service les plus affectées par les événements est certainement celle des expéditions. Il semblerait a priori que son activité ait dû être réduite, mais l'examen de la situation montre qu'il n'en est rien, et que la diminution du volume des expéditions est largement compensée par leur complication.

De même notre service de comptabilité a subi de notables complications découlant des retards dans les envois postaux, du contrôle des devises et des restrictions y afférentes, des services de clearing, etc.

Quoi qu'il en soit, l'activité générale du Bureau semble être aussi efficace que par le passé. Si, par moments, les relations postales avec certains pays de l'Union ont été interrompues, il nous a toujours été possible de les atteindre par l'intermédiaire du service radioélectrique qui relie la Suisse aux pays du régime extra-européen.

En outre, grâce à la poste aérienne, à la compréhension aussi des administrations des pays voisins, nos envois par la poste ont presque toujours fini par parvenir à destination dans des délais relativement raisonnables.

Les tableaux ci-après indiquent les pays signataires des actes de l'Union ou qui ont adhéré à ces actes et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre division du Bureau et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer les actes.

1^o Convention de Madrid, 1932.

Pays	Classe de contribution		Convention		Pays	Classe de contribution		Convention	
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾		Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Afghanistan	VI	VI ²⁰⁾	A	3. X. 1935	Estonie †)	V ¹⁴⁾	V ¹⁴⁾	A †)	19. I. 1935 †)
Union de l'Afrique du Sud	I	I	S	30. V. 1935 *)	Etat indépendant de Croatie	V	V	A	7. VII. 1941.
Albanie	V	—	A	6. V. 1935	Etats-Unis d'Amérique	—	¹⁵⁾	S	13. VI. 1934 ¹⁵⁾
Allemagne	I	I	S	29. VI. 1934	Empire d'Ethiopie ..	²⁷⁾	²⁷⁾	S	14. XI. 1934
Protectorat de Bohême et de Moravie	—	—	²⁹⁾	7. IX. 1939	Finlande	IV	IV	S	30. XII. 1933
Républ. Argentine *)	I	I	S		France	I	I	S	5. V. 1938
Fédération Austro-lyenne	I	I	S	20. III. 1934 *)	Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et del'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935
Autriche *)	—*)	—*)	S*)	23. III. 1934 *)	Terre-Neuve			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Belgique	III	III	S	2. XII. 1933	Aden			²⁰⁾	15. IX. 1937
Birmanie	VI	VI	A	15. IX. 1937	Bahama			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Bolivie	VI	VI	S		Barbade			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Bésil	I	I	S	21. I. 1938	Basutoland			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Bulgarie	V	V	A	13. XII. 1933	Protectorat du Bechuanaland ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Canada	—	I	S	6. III. 1934	Bermudes			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Chili	IV	III	S		Guyane britannique			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Chine	III	III	S	5. VI. 1935 *)	Honduras britannique			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Etat de la Cité du Vatican	VI	VI	S	27. XII. 1933	Protectorat des Iles britanniques de Salomon ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935
République de Colombie	V	VI	S	7. XI. 1934	Ceylan			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Colonies espagnoles .	VI	VI ⁶⁾	A	27. VI. 1934	Chypre			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français			⁷⁾	5. V. 1938 ²⁸⁾	Iles et dépendances de Falkland ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Côte française des Somalis	VI				Fidji			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Guyane française	VI				Gambie (colonie et protectorat) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Indochine française	IV				Gibraltar			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Madagascar	V				Colonie des Iles Gilbert et Ellice			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Nouvelle-Calédonie	VI				Côte de l'Or (colonie, Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique)			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Sénégal	V				Hongkong			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Colonies portugaises .	⁸⁾	⁹⁾	S		Jamaïque (y compris les Iles Turques et Caïques et les Iles Caymans)			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Confédération suisse.	IV	V	S	1. VIII. 1934	Kenya (colonie et protectorat) ...			²⁰⁾	23. VIII. 1935
Congo belge	VI	VI	S	2. XII. 1933 ¹⁰⁾					
Costa-Rica	VI	VI	S						
Cuba	—	III	S	13. IV. 1938					
Curaçao et Surinam .	¹¹⁾	¹¹⁾	S	23. XII. 1933					
Cyrénaïque	²⁷⁾	²⁷⁾	S	26. XII. 1933					
Danemark	IV	IV	S	6. II. 1934					
Ville lib. de Danzig **)	—**)	—**)	S**)	22. VIII. 1938**)					
République Dominicaine	VI	V	S	6. XII. 1935					
Egypte	IV	IV	S	11. I. 1934					
République de El Salvador	VI	VI	S						
Equateur	VI	V	S						
Erythrée	²⁷⁾	²⁷⁾	S	26. XII. 1933					
Espagne	II	II	S	27. VI. 1934					

¹⁾ D'après une communication de l'Administration allemande, l'Autriche, par suite de son rattachement au Reich (13 mars 1938), n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

²⁾ D'après une communication, datée du 25 septembre 1939, de l'Administration allemande, la Ville libre de Danzig, par suite de son rattachement au Reich, n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

^{†)} Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste d'Estonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, l'Estonie cessait d'être membre de cette union à partir du 6 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays	Classe de contribution		Convention		Pays	Classe de contribution		Convention	
	Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	Signature S A	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾		Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	Signature S A	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Iles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les Iles Vierges) ...			20)	23. VIII. 1935	Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) .			20)	23. VIII. 1935
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei ..			20)	23. VIII. 1935	Protectorat de Zanzibar			20)	23. VIII. 1935
Malte			20)	23. VIII. 1935	Grèce	IV	V	S	
Maurice			20)	23. VIII. 1935	Guatemala	VI	VI	S	15. XI. 1940
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)			20)	23. VIII. 1935	République d'Haïti	VI	VI	A	3. VIII. 1935
Etat du Bornéo du Nord			20)	23. VIII. 1935	République de Honduras	— ¹⁵⁾	VI	S	
Rhodesia du Nord			20)	23. VIII. 1935	Hongrie	IV	IV	S	10. VI. 1935
Protectorat du Nyasaland			20)	23. VIII. 1935	Iles italiennes de l'Egée	VI	VI	S	26. XII. 1933
Palestine			20)	23. VIII. 1935	Indes britanniques .	I	I	S	30. IV. 1934
S. Hélène et Ascension			20)	23. VIII. 1935	Indes néerlandaises .	III	III	S	23. XII. 1933
Sarawak			20)	23. VIII. 1935	Iran (voir sous Perse)				
Seychelles			20)	23. VIII. 1935	Iraq	VI	VI	A	2. IV. 1940
Sierra-Leone (colonie et protectorat)			20)	23. VIII. 1935	Etat libre d'Irlande ¹⁶⁾	V	V	S	15. II. 1935
Protectorat du Somaliland			20)	23. VIII. 1935	Islande	VI	VI	S	9. III. 1934
Swaziland			20)	23. VIII. 1935	Italie	I	I	S	26. XII. 1933
Territoire de Tanganyika			20)	23. VIII. 1935	Japon, Chosen ²¹⁾ , Taiwan, Karafuto ²²⁾ , le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	17)	17)	S	1. III. 1934
Tonga			20)	23. VIII. 1935	Lettonie †)	V ¹⁴⁾	V ¹⁴⁾	S †)	
Transjordanie ...			20)	23. VIII. 1935	Libéria	—	VI	S	
Trinité et Tobago			20)	23. VIII. 1935	Lithuanie ††)	V ¹⁴⁾	V ¹⁴⁾	S ††)	
Protectorat de l'Uganda			20)	23. VIII. 1935	Luxembourg	VI	VI	S	9. VI. 1934
					Maroc	IV	VI	S	23. II. 1934 ¹⁸⁾
					Mexique	VI	IV	S	19. X. 1935
					Nicaragua	—	VI	S ¹⁹⁾	
					Norvège	III	III	S	15. XII. 1937
					Nouvelles-Hébrides ..			21)	9. XII. 1938
					Nouvelle-Zélande ...	IV	IV	S	5. III. 1934
					République de Panama	VI	VI	S	29. III. 1935
					Paraguay	VI	VI	A	4. III. 1941
					Pays-Bas	III	III	S	23. XII. 1933
					Pérou	V	V	S	
					Perse ²⁴⁾	III	III	S	20. VII. 1934
					Pologne	I	III	S	31. V. 1934
					Portugal	V	III	S	
					Rhodesia du Sud ...	VI	VI	A	23. VIII. 1935
					Roumanie	III	V	S	14. VI. 1939
					Siam ²⁵⁾	V	IV	A	2. VI. 1939
					Slévaquie	V	V	A	14. VI. 1939
					Somalie italienne ..	27)	27)	S	26. XII. 1933
					Suède	III	III	S	23. VI. 1937

†) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lettonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lettonie cessait d'être membre de cette union à partir du 5 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

††) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lithuanie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lithuanie cessait d'être membre de cette union à partir du 3 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays	Classe de contribution		Convention		Pays	Classe de contribution		Convention	
	Services télégraphique et téléphonique	Services des radiocommunications	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾		Services télégraphique et téléphonique	Services des radiocommunications	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration ¹⁾
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Syrie et Liban	24)	25)	S	22. V. 1934	Union des Républiques Soviétiques Socialistes	I	I	S	15. VI. 1935
S. Marin (République de)	—	VI			Uruguay	IV	IV	S	27. IV. 1936
Tchécoslovaquie ²⁶⁾ 28)	— ²⁸⁾	— ²⁸⁾	S	5. I. 1934	Vénézuéla	V	IV	S	9. V. 1935
Thaïlande (voir sous Siam)					Yémen	VI	—	A	18. V. 1936
Tripolitaine	27)	27)	S	26. XII. 1933	Yougoslavie	III	V	S	28. VIII. 1934
Tunisie	V	V	S	5. V. 1938 ²⁹⁾	Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934
Turquie	III	III	S	1. XI. 1935					

¹⁾ Article 5 de la Convention.

²⁾ La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

³⁾ Un décret du 29 septembre 1934 a mis provisoirement en vigueur la Convention.

⁴⁾ La ratification comprend aussi les territoires de Papoua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

⁵⁾ A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine a déclaré formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine.

⁶⁾ Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée.

⁷⁾ Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoires sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI; Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI.

⁸⁾ Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI.

⁹⁾ Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI.

¹⁰⁾ S'applique aussi aux Territoires de Ruanda-Urundi, unis administrativement à la colonie du Congo belge.

¹¹⁾ Curaçao: VI; Surinam: VI.

¹²⁾ Alaska: III; Etats-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (Fédération): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III.

¹³⁾ Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama.

¹⁴⁾ Jusqu'au 31 décembre 1940.

¹⁵⁾ Le Gouvernement de la République de Honduras n'ayant pas approuvé les Règlements télégraphique et téléphonique internationaux, ce pays ne contribue plus, depuis le 1^{er} janvier 1939, aux frais communs des services télégraphique et téléphonique de notre Bureau (Notification n° 342, page 1).

¹⁶⁾ Depuis le 29 décembre 1937, le nom officiel de ce pays est Irlande.

¹⁷⁾ Japon: I; Chosen²¹⁾: IV; Karafuto²²⁾: VI; Îles des Mers du Sud sous mandat japonais: VI; Taiwan: VI; Territoire à bail du Kwantung: VI.

¹⁸⁾ Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat.

¹⁹⁾ Le Gouvernement espagnol a reçu du Nicaragua, le 26 novembre 1936, la dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, par suite, du Règlement général des radiocommunications. Toutefois, par lettre du 16 novembre 1937, le ministre des affaires étrangères, à Managua, a fait connaître au Bureau de l'Union que le Gouvernement du Nicaragua a annulé sa dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, partant, du Règlement général des radiocommunications. Ce renseignement n'a pas encore été confirmé par le Gouvernement espagnol.

²⁰⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

²¹⁾ Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et par le Gouvernement français, conformément au § 1 de l'article 5 de la Convention.

²²⁾ Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran.

²³⁾ Le nom de ce pays est actuellement Thaïlande.

²⁴⁾ République Libanaise: VI; Etat de Syrie: VI.

²⁵⁾ Territoires syro-libanais: VI.

²⁶⁾ Le nom de l'Etat a été modifié ultérieurement en « République Tchéco-Slovaque ».

²⁷⁾ A la date du 31 mai 1939, l'Administration italienne a notifié ce qui suit au Bureau de l'Union: « Me référant à l'article 5 de la Convention internationale des télécommunications, et à votre rapport de gestion pour l'année 1938, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du 1^{er} janvier 1939 les colonies italiennes sont les suivantes:

1° L'Afrique orientale italienne, qui comprend l'Erythrée l'Empire d'Ethiopie et la Somalie italienne.

2° la « Libye », qui comprend la Cyrénaïque et la Tripolitaine.

En ce qui concerne la contribution aux frais communs de vos services (article 17, § 3 de la Convention), l'Afrique orientale italienne désire participer à ces frais, à partir de la date susvisée, dans la V^e classe, tant pour les services [télégraphique et téléphonique que pour le service des radiocommunications, et la Libye dans la VI^e classe, tant pour les services télégraphique et téléphonique que pour le service des radiocommunications. » (Notification n° 334, page 4.)

²⁸⁾ Selon une communication de l'Administration allemande (Notification n° 351, page 3), la Tchéco-Slovaquie n'est plus membre de l'Union.

²⁹⁾ Déclaration faite par le Gouvernement allemand, conformément à l'article 5, §§ 1, 4 et 5 de la Convention.

³⁰⁾ A partir du 1^{er} avril 1942.

³¹⁾ Actuellement Tyosen.

³²⁾ Actuellement Karafuto.

³³⁾ Date probable (Notification n° 425).

**Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris
l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires de
la Convention internationale des télécommunications
de Madrid**

(Les dates sont celles du dépôt de l'engagement.)

Exploitation privée	Convention	Exploitation privée	Convention
1	2	1	2
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.)	4. X. 1934	Europe and Azores Telegraph Company, Ltd. ...	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains	6. III. 1934	Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934
Compagnie française des câbles télégraphiques ...	6. III. 1934	Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd.	26. IV. 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil	6. III. 1934	Italcable Compagnia Italiana del Cavi Telegrafici Sottomarini ²⁾	27. I. 1934
Compagnie Radio-France .	6. III. 1934	« Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici ²⁾	27. I. 1934
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	13. VI. 1939	Overseas Communications of South Africa, Ltd. ²⁾ .	5. X. 1935
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934	Pacific Cable Board	4. X. 1934
Det Store Nordiske Telegrafsekskab	14. VIII. 1934	Société anonyme belge de câbles télégraphiques ...	30. V. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	3. IX. 1934	Société Radio-Orient	6. III. 1934
Direct Spanish Telegraph Company	30. IV. 1934	West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Direct West India Cable Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934	West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	Western Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company (France), Ltd. ...	4. IX. 1939	West India and Panama Telegraph Company, Ltd. ¹⁾	4. X. 1934
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934		

¹⁾ D'après des renseignements que nous ont fait parvenir directement les offices intéressés, il y a lieu de biffer dans le tableau ci-dessus les indications se rapportant à « Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. », « Direct West India Cable Company, Ltd. », « Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. », « West India and Panama Telegraph Company, Ltd. », et d'y ajouter « Cable and Wireless (West Indies), Ltd. » (anciennement dénommée compagnies « Cuba Submarine », « Direct West India », « Halifax and Bermudas » et « West India and Panama »).

D'autre part, l'Administration britannique nous a fait connaître que les démarches nécessaires, par voie diplomatique, ont été entreprises auprès du Gouvernement espagnol pour régulariser la situation.

²⁾ Cette exploitation privée s'appelle maintenant: « Cable and Wireless of South Africa, Ltd. ».

²⁾ Il résulte d'une communication de l'Administration italienne que Italcable a incorporé Italo Radio le 27 décembre 1941 et a pris la dénomination de Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni.

2° Règlements du Caire, 1938.

Pays 1	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S A = Adhésion 2	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 3	Signature ¹⁾ S A = Adhésion 4	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 5	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S A = Adhésion 6	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 7	Signature ¹⁾ S A = Adhésion 8	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 9
Afghanistan	A	3. II. 1939			A ¹⁴⁾	7. III. 1942 ³⁾	A ¹⁴⁾	7. III. 1942
Union de l'Afrique du Sud, et territoire, sous mandat, de l'Afrique du Sud-Ouest	S		S		S		S	
Afrique orientale italienne	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Albanie	S		S					
Allemagne	S	17. XII. 1938 ³⁾	S	17. XII. 1938 ³⁾	S	17. XII. 1938 ³⁾	S	17. XII. 1938
Protectorat de Bohême et de Moravie	*)	7. IX. 1939						
République Argentine	S	25. V. 1939 ³⁾	S	25. V. 1939 ³⁾	S	25. V. 1939 ³⁾	S	25. V. 1939
Fédération Australienne	S	20. V. 1939 ³⁾			S	20. V. 1939 ³⁾	S	20. V. 1939
Belgique	S	14. II. 1939						
Birmanie	S		S		S		S	
Brésil	S	14. V. 1941 ³⁾			S	14. V. 1941	S	14. V. 1941
Bulgarie	S	22. XI. 1938 ³⁾	S	22. XI. 1938 ³⁾	S	22. XI. 1938	S	22. XI. 1938
Canada					S	3. X. 1939 ³⁾		
Chili	S		S		S		S	
Chine	S	3. I. 1940 ³⁾			S	3. I. 1940	S	3. I. 1940
Etat de la Cité du Vatican	S		S		S		S	
République de Colombie	S		S		S	28. VII. 1941 ³⁾	S	28. VII. 1941
Colonies françaises	S	23. X. 1941 ³⁾			S	23. X. 1941 ³⁾	S	23. X. 1941
Colonies portugaises	S		S		S		S	
Confédération suisse	S	14. I. 1939						
Congo belge et territoires sous mandat du Ruanda-Urundi ..	S	20. III. 1939						
Costa-Rica	S		S		S		S	
Cuba	S	*)	S	*)	S		S	
Curaçao et Surinam	S	17. II. 1939 ³⁾	S	17. II. 1939 ³⁾	S	17. II. 1939 ³⁾	S	17. II. 1939
Danemark	S	6. II. 1939 ³⁾	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939
Ville libre de Danzig ^{*)}	S*)	7. I. 1939 ^{3)*)}						
République Dominicaine					A	4. IV. 1940 ³⁾	A	4. IV. 1940
Iles italiennes de l'Egée	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Egypte	S	13. VIII. 1940						
République de El Salvador	S		S		S		S	
Espagne	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939
Estonie ^{**)}	S**)	14. I. 1939 ^{3)**) **)}						
Etat indépendant de Croatie	A	7. VII. 1941						
Etats-Unis d'Amérique					S	25. VIII. 1939 ³⁾		
Finlande	S	11. I. 1939 ³⁾	S	11. I. 1939 ³⁾	S		S	
France	S	11. X. 1941 ³⁾	S	11. X. 1941 ³⁾	S	11. X. 1941 ³⁾	S	11. X. 1941
Royaume-Uni de la Grande-Bre- tagne et de l'Irlande du Nord	S	10. III. 1939 ³⁾	S	10. III. 1939 ³⁾	S	10. III. 1939 ³⁾	S	10. III. 1939
Terre-Neuve					¹¹⁾	22. VI. 1939 ³⁾	¹¹⁾	22. VI. 1939
Colonie d'Aden					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Bahama					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Barbade					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Basutoland					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940
Protectorat du Bechuanaland ..					¹¹⁾	9. III. 1940 ³⁾	¹¹⁾	9. III. 1940

*) D'après une communication datée du 25 septembre 1939, de l'Administration allemande, la Ville libre de Danzig, par suite de son rattachement au Reich, n'est plus membre de l'Union internationale des télécommunications.

**) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste d'Estonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, l'Estonie cessait d'être membre de cette union à partir du 6 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays 1	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	S = Signature A = Adhésion 2	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 3	S = Signature A = Adhésion 4	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 5	Règlement général		Règlement additionnel	
					S = Signature A = Adhésion 6	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 7	S = Signature A = Adhésion 8	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 9
Bermudes					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Guyane britannique	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Honduras britannique	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Protectorat des îles britanni- ques de Salomon	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Ceylan	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Chypre	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Îles et dépendances de Falk- land					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Fidji	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Gambie (colonie et protectorat)					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Gibraltar	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Colonie des îles Gilbert et Ellice	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Côte de l'Or (colonie, Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britanni- que)	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Hongkong	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Kenya (colonie et protectorat)	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Îles sous le Vent (Antigua, Montserrat, S. Christophe-Nieves, Îles Vierges)					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Malaya, à savoir: Straits Settlements et États malais fédérés de Perak, Se- langor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les États malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Malte	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Maurice	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat bri- tannique)					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
État du Bornéo du Nord	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Rhodesia du Nord	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Protectorat du Nyasaland ...	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Palestine ¹¹⁾	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
S. Hélène et Ascension	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Sarawak	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Seychelles	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Sierra-Leone (colonie et protec- -torat)	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Protectorat du Somaliland ...					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Swaziland					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Territoire de Tanganyika	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Tonga	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Transjordanie	11)	9. III. 1940 ³⁾						
Trinité et Tobago					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Protectorat de l'Uganda	11)	9. III. 1940 ³⁾			11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Îles du Vent (Grenade, S. Lucie, S. Vincent, Dominique)					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940
Protectorat de Zanzibar					11)	9. III. 1940 ³⁾	11)	9. III. 1940

Pays 1	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾
2	3	4	5	6	7	8	9	
Grèce	S	20. XII. 1939 ³⁾	S	19. XII. 1939 ³⁾	S	20. XII. 1939 ³⁾	S	20. XII. 1939
Guatemala	S	8. XI. 1940 ³⁾	S		S	8. XI. 1940 ¹³⁾	S	8. XI. 1940
République de Honduras	S		S		S		S	
Hongrie	S	3. VI. 1939 ³⁾	S	3. VI. 1939 ³⁾	S	3. VI. 1939 ³⁾	S	3. VI. 1939
Indes britanniques	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939
Indes néerlandaises	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939 ³⁾	S	10. I. 1939
Iran	S				S		S	
Iraq	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940
Irlande	S		S		S		S	
Islande	S	22. XI. 1939 ³⁾	S	22. XI. 1939 ³⁾	S	22. XI. 1939 ³⁾	S	22. XI. 1939
Italie	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Japon, Chosen ¹³⁾ , Taiwan, Kara- futo ¹⁴⁾ , le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938 ³⁾	S	24. XII. 1938
Lettonie †)	S †)		S †)		S †)		S †)	
Liban	S	28. III. 1939 ³⁾	S		S	28. III. 1939 ³⁾	S	28. III. 1939
Libye	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938 ³⁾	S	1. XII. 1938
Lithuanie ††)	S ††)		S ††)		S ††)		S ††)	
Luxembourg	S		S					
Maroc	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939 ³⁾	S	4. I. 1939
Nicaragua	S		S		S			
Norvège	S	19. I. 1940 ³⁾	S	19. I. 1940 ³⁾	S	19. I. 1940	S	19. I. 1940
Nouvelle-Zélande	S	20. II. 1939			S	20. II. 1939	S	20. II. 1939
République de Panama	S		S		S		S	
Paraguay	S		S		S		S	
Pays-Bas	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938 ³⁾	S	21. XII. 1938
Pérou	S		S		S		S	
Pologne	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938 ³⁾	S	8. XI. 1938
Portugal	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939 ³⁾	S	27. II. 1939
Rhodesia du Sud	S		S		S		S	
Roumanie	S	23. III. 1939 ³⁾	S	23. III. 1939 ³⁾	S	23. III. 1939 ³⁾	S	23. III. 1939
Siam ⁶⁾ (voir sous Thaïlande)								
Slovaquie	A	14. VI. 1939 ¹⁰⁾	A	14. VI. 1939 ¹⁰⁾	A	14. VI. 1939	A	14. VI. 1939
Suède	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939
Syrie	S	28. III. 1939 ³⁾	S		S	28. III. 1939 ³⁾	S	28. III. 1939
Tchécoslovaquie ⁵⁾	S	19. X. 1938 ³⁾	S	19. X. 1938 ³⁾	S	19. X. 1938	S	19. X. 1938
Thaïlande	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941
Tunisie	S		S		S		S	
Turquie	S	17. III. 1942 ³⁾	S	17. III. 1942 ³⁾	S	17. III. 1942 ³⁾	S	17. III. 1942
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	S		S		S		S	
Uruguay	S		S		S		S	

†) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lettonie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lettonie cessait d'être membre de cette union à partir du 5 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

††) Comme suite à l'entrée de la République Soviétique Socialiste de Lithuanie dans l'U. R. S. S., l'administration de ce dernier pays a, le 30 novembre 1940, notifié au Bureau de l'Union que, les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, la Lithuanie cessait d'être membre de cette union à partir du 3 août 1940, date de son entrée dans l'U. R. S. S.

Pays 1	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Signature ¹⁾ A = Adhésion 2	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 3	Signature ¹⁾ A = Adhésion 4	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 5	Règlement général		Règlement additionnel	
					Signature ¹⁾ A = Adhésion 6	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 7	Signature A = Adhésion 8	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration ²⁾ 9
Vénézuéla	S		S		S		S	
Yémen	A	5. XI. 1938						
Yougoslavie	S	30. I. 1939 ³⁾	S	30. I. 1939 ³⁾	S	30. I. 1939 ³⁾	S	30. I. 1939
Zone espagnole du protectorat du Maroc	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939 ³⁾	S	24. I. 1939

¹⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement correspondant.

²⁾ Article 5 de la Convention.

³⁾ Y compris le Protocole final.

⁴⁾ La République de Cuba n'est pas à même d'approuver ce Règlement (Notification n° 323 du B. U.).

⁵⁾ Le nom de l'Etat a été modifié ultérieurement en « République Tchéco-Slovaque ». Selon une communication de l'Administration allemande (Notification n° 351, page 3), la Tchéco-Slovaquie n'est plus membre de l'Union.

⁶⁾ Le nom de ce pays est actuellement Thaïlande.

⁷⁾ Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques du Groenland, les règles de l'article 90, § 1 d), (1) du Règlement télégraphique concernant des cas de remboursement de taxes, par suite de délais, ne sont pas à appliquer dans les relations avec le Groenland.

⁸⁾ Déclaration faite par le Gouvernement allemand, conformément à l'article 5, §§ 1, 4 et 5 de la Convention.

⁹⁾ Est également valable pour l'Alaska, les Iles Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, et la Zone du Canal de Panama.

¹⁰⁾ Pour les réserves, voir la Notification n° 350.

¹¹⁾ Déclaration faite par le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

¹²⁾ A l'exclusion de la Transjordanie en ce qui concerne le Règlement général des radiocommunications, avec son Protocole final, et le Règlement additionnel des radiocommunications.

¹³⁾ En approuvant le Règlement général des radiocommunications le Guatemala a formulé les réserves suivantes:

A. Au cas où, dans l'avenir, il constaterait l'impossibilité pour lui d'effectuer convenablement et à sa satisfaction un service quelconque de radiocommunication, quelle que soit la cause de cette impossibilité, comme le fait que toutes les fréquences convenables et adéquates ont déjà été enregistrées provisoirement ou réservées en faveur d'autres pays pour des stations en projet ou en construction, ou que ces fréquences sont utilisées par des stations en exploitation, le Guatemala se réserve le droit d'utiliser les fréquences adéquates qu'il jugera nécessaires, nonobstant les stipulations des paragraphes 1 à 6 de l'article 7 du Règlement général (chiffres 79 à 91) ou autres dispositions contraires qui seraient alors sans effets, tout en s'efforçant dans tous les cas et dans la mesure du possible de respecter ces stipulations.

B. Au cas où il constaterait l'impossibilité d'effectuer convenablement à l'avenir les services de radiodiffusion sur le territoire de la nation et celui de l'ancienne Fédération de l'Amérique centrale, ainsi que les services de radiodiffusion internationale, par suite de l'insuffisance ou de la congestion des bandes qui sont attribuées à ces services, le Guatemala se réserve le droit d'utiliser des fréquences proches des bandes attribuées à la radiodiffusion dans lesquelles il ne lui sera pas possible de travailler d'une manière satisfaisante; il choisira ces fréquences de façon à gêner le moins possible les services déjà existants et préalablement enregistrés par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications à Berne.

C. Le Guatemala déclare en outre qu'il se réserve le droit de continuer d'utiliser les fréquences de 6460 kc/s (46,44 m) et de 6400 kc/s (46,88 m) actuellement employées par les émetteurs TGWB de « La Voz de Guatemala » et TGQA de « La Voz de Quezaltenango » respectivement, à moins que la prochaine ou les prochaines conférences interaméricaines ou mondiales lui assignent deux autres fréquences dans la bande de 49 m, fréquences qu'il estimera équivalentes à celles utilisées précédemment du point de vue de l'absence de brouillages et de la valeur de propagation ou de la portée.

D. De même, étant donné les conditions défavorables dans la région, le Guatemala déclare ne pas accepter les restrictions fixées pour la bande de 8010 à 8195 kc/s (37,45 à 36,61 m) et se réserve le droit d'utiliser les fréquences comprises dans cette bande pour ses services de radiodiffusion, en respectant les droits acquis actuellement par les services déjà existants, pour autant qu'ils aient été enregistrés par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications à Berne.

¹⁴⁾ A partir du 1^{er} avril 1942.

¹⁵⁾ Actuellement Tyosen.

¹⁶⁾ Actuellement Karahuto.

Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires d'un ou de plusieurs des Règlements du Caire.

(Les dates sont celles du dépôt de l'engagement.)

Exploitation privée 1	Règlement télégraphique 2	Règlement téléphonique 3	Règlements des radiocommunications	
			Règlement général 4	Règlement additionnel 5
African Direct Telegraph Company, Ltd. ...	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless (West Indies), Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Compagnie des câbles sud-américains	20. I. 1939			
Compagnie française des câbles télégraphiques	20. I. 1939			
Compagnie générale de télégraphie sans fil ...	20. I. 1939			
Compagnie Radio-France	20. I. 1939			
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	13. VI. 1939	13. VI. 1939	13. VI. 1939	13. VI. 1939
Det Store Nordiske Telegrafsekskab	13. II. 1939		13. II. 1939	13. II. 1939
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft ..	30. XII. 1938			
Direct Spanish Telegraph Company, Ltd. ...	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company (France), Ltd. .	20. I. 1939			
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern and South African Telegraph Com- pany, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Tele- grafici Sottomarini ¹⁾	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
« Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici ¹⁾	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
Pacific Cable Board	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Société anonyme belge de câbles télégraphiques	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938
Société Radio-Orient	20. I. 1939			
West African Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Western Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939

¹⁾ Il résulte d'une communication de l'Administration italienne que Italcable a incorporé Italo Radio le 27 décembre 1941 et a pris la dénomination de Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir pris officiellement l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires du Règlement télégraphique du Caire, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer, d'une manière générale, aux dispositions contenues dans cet acte:

Amazon Telegraph Company.
Commercial Cable Company.
Commercial Pacific Cable Company.
Mexican Telegraph Company.
Radio-Austria (Société anonyme).
Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
Transradio Española, S. A.
Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A.
Western Union Telegraph Company.

* * *

Certaines administrations et exploitations privées nous ont fait connaître l'attitude qu'elles avaient prise à l'égard des actes de l'Union (ratification, adhésion ou engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires des actes). Pour l'information des offices, ces communications ont été reproduites dans nos notifications ordinaires au fur et à mesure de leur réception par notre bureau. Cependant, lorsque la Convention dispose que de telles communications doivent être faites par voie diplomatique au gouvernement du pays qui a accueilli la conférence de plénipotentiaires ayant arrêté la Convention, nous tenons compte de ces renseignements dans les tableaux précédents seulement lorsqu'ils nous sont confirmés par ce gouvernement.

Au surplus, le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-devant.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

En 1942, du fait des événements politiques, notre activité touchant le C. C. I. T. a été nulle.

Aucun changement ne nous a été notifié en ce qui concerne la composition du C. C. I. T. Nous reproduisons ci-après cette composition, telle qu'elle était à la fin de 1942:

Administrations et exploitations privées 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2	
Allemagne ¹⁾	19 août	1935
Belgique	27 juillet	1935
Bulgarie	5 juin	1939
Danemark	21 août	1935
Espagne	14 juin	1935
Finlande	7 novembre	1935
France	1 ^{er} juin	1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	26 juillet	1935
Hongrie	22 mai	1936
Italie	19 juillet	1935
Japon	30 avril	1936
Luxembourg	1 ^{er} août	1935
Norvège	7 juillet	1936
Pays-Bas	7 août	1935
Pologne	3 juillet	1935
Portugal	18 novembre	1935
Roumanie	18 juillet	1939
Suède	10 septembre	1935
Suisse	22 juillet	1935
U. R. S. S.	16 octobre	1935
Cable and Wireless, Limited	20 juin	1936 ²⁾
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ³⁾	10 août	1935 ⁴⁾
Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni	26 mai	1936 ⁵⁾
Grande compagnie des télégraphes du Nord	12 février	1934
Radio-Austria, A. G.	19 octobre	1935 ⁶⁾

¹⁾ Par lettre du 9 novembre 1939, l'Administration allemande nous a fait connaître que l'Administration télégraphique du Protectorat de Bohême et de Moravie n'appartient pas au C. C. I. T. Le ministre des postes du Reich représentera l'administration des télégraphes dudit protectorat aux réunions de ce comité.

²⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration britannique.

³⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (notification n° 251).

⁴⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.

⁵⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration italienne le 26 mai 1935 pour Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Telegrafici Sottomarini (représentant aussi « Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici). Le 27 décembre 1941, Italcable a incorporé Italo Radio et a pris la dénomination qui figure dans le tableau ci-dessus.

⁶⁾ Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.

Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

En 1942, l'Administration française nous a signalé le changement de domicile, à Paris, du secrétariat général de ce comité. Nous avons pu maintenir le contact avec cet office par l'envoi périodique à son adresse de nos publications.

Nous reproduisons ci-après, avec les annotations nécessaires, la composition du C. C. I. F. à la fin de 1942:

Administrations.

Afrique du Sud (Union de l')	Lettonie ³⁾
Allemagne ¹⁾	Lithuanie ³⁾
Belgique	Luxembourg
Bulgarie ²⁾	Mozambique
Chine	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie ³⁾	Portugal
Finlande	Roumanie ⁴⁾
France	Suède
Grande-Bretagne	Suisse
Grèce	Turquie ⁵⁾
Hongrie	U. R. S. S.
Indes néerlandaises	Uruguay
Islande	Yougoslavie
Italie	
Japon	

Exploitations privées.

Compañía Union telefónica del Rio de la Plata	} (République Argentine)
Sociedad anónima Radio Argentina	
Compañía telefónica Argentina	
Compañía internacional de Radio	
Compañía telegráfico-telefónica del Plata	
Compañía internacional de teléfonos S. A.	
Telecomunicaciones internacionales de la Nacion Argentina, Transradio ⁶⁾	
Compañía de teléfonos de Chile (Chili)	
Cuban Telephone Company (Cuba)	
American Telephone and Telegraph Company (Etats-Unis d'Amérique)	
Compañía telefónica nacional de España (Espagne)	
Empresa de teléfonos Ericsson	} (Mexique)
Mexican Telephone and Telegraph Company	
Societatea anonimă română de telefoane (Roumanie)	
Montevideo Telephone Company (Uruguay)	

¹⁾ Par lettre du 9 novembre 1939, l'Administration allemande nous a fait connaître que l'Administration du Protectorat de Bohême et de Moravie n'appartient pas au C. C. I. F. Le ministre des postes du Reich représentera l'administration dudit protectorat aux réunions de ce comité.

²⁾ Déclaration enregistrée par le B. U. le 5 juin 1939.

³⁾ Par lettre du 30 novembre 1940, l'Administration de l'U. R. S. S. a notifié au Bureau de l'Union, comme suite à l'entrée des Républiques Soviétiques Socialistes d'Estonie, de Lettonie et de Lithuanie dans l'U. R. S. S., que les républiques alliées formant l'U. R. S. S. n'étant pas séparément membres de l'Union internationale des télécommunications, les trois républiques susindiquées cessaient d'être membres de cette Union à partir de leur entrée dans l'U. R. S. S., savoir: Lithuanie 3 août 1940, Lettonie 5 août 1940, Estonie 6 août 1940.

De plus, par télégramme du 6 décembre 1940, dont nous n'avons pas manqué de communiquer le contenu au secrétaire général du C. C. I. F., l'Administration de l'U. R. S. S. nous a fait connaître que l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie cesseraient leur contribution aux frais du Bureau de l'Union et des comités consultatifs le 31 décembre 1940.

⁴⁾ Déclaration enregistrée par le B. U. le 18 juillet 1939.

⁵⁾ Déclaration enregistrée par le B. U. le 1^{er} janvier 1939.

⁶⁾ *Note du B. U.*: Cette exploitation privée porte actuellement le nom de «Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A.».

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

La composition du C. C. I. R. à la fin de 1942 est indiquée ci-après:

Administrations, compagnies et organismes internationaux 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2
Allemagne ¹⁾	19 août 1935
Argentine (République)	10 septembre 1936
Belgique	27 juillet 1935
Cité du Vatican (Etat de la)	14 décembre 1935
Danemark	26 août 1935
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	3 juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	23 juillet 1935
Hongrie	18 avril 1936
Indes britanniques	20 avril 1936
Indes néerlandaises	23 septembre 1935
Italie	19 juillet 1935
Japon	30 avril 1936
Norvège	16 septembre 1935
Pays-Bas	6 août 1935
Pologne	28 janvier 1936
Portugal	16 novembre 1935
Roumanie	14 septembre 1936 ²⁾
Suède	10 septembre 1935
Suisse	22 juillet 1935
U. R. S. S.	16 octobre 1935
American Telephone and Telegraph Company	22 février 1936
Association internationale des intérêts radio-maritimes	23 décembre 1935
Cable and Wireless, Limited	17 décembre 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés ³⁾	10 août 1935
Compañía internacional de Radio	24 août 1936
Dansk Radio Aktieselskab	16 septembre 1935
International Marine Radio Co.	23 décembre 1935
Marconi española, S. A.	20 janvier 1936
Marconi International Marine Communication Co., Ltd.	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Co., Ltd.	10 décembre 1935
Radio-Austria, A. G.	19 octobre 1935
Siemens Brothers and Co., Ltd.	7 avril 1936
Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A.	24 août 1936
Transradio española, S. A.	24 décembre 1935
Comité international radio-maritime	12 février 1936
International Amateur Radio Union	25 octobre 1935
Union internationale de radiodiffusion	14 novembre 1935

¹⁾ Par lettre du 9 novembre 1939, l'Administration allemande nous a fait connaître que l'Administration télégraphique du Protectorat de Bohême et de Moravie n'appartient pas au C. C. I. R. Le ministre des postes du Reich représentera l'administration des télégraphes dudit protectorat aux réunions de ce comité.

²⁾ Déclaration et engagement confirmés au B. U. le 18 juillet 1939.

³⁾ La Compagnie générale de télégraphie sans fil représente les sociétés suivantes au C. C. I. R.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie Radio-Maritime (notifications nos 251 et 254).

Nous ajoutons que les Etats-Unis d'Amérique, la Yougoslavie et un certain nombre de compagnies d'exploitation radioélectrique avaient déclaré à l'Administration espagnole vouloir assister à la 4^e réunion du C. C. I. R. à Bucarest et contribuer aux frais de cette réunion. En outre, d'autres

administrations et une compagnie n'avaient pas adressé de déclaration à Madrid, mais s'étaient fait représenter à Bucarest et avaient contribué aux frais de la réunion. Nous renvoyons, à ce sujet, au tome II des documents de la 4^e réunion du C. C. I. R.

Société des Nations.

Dans leur 2^e assemblée plénière commune, les Conférences du Caire, en 1938, ont pris la décision suivante touchant la représentation de la Société des Nations aux conférences de notre Union et aux réunions des comités consultatifs créés par celle-ci:

« Le service de la Société des Nations chargé du contrôle de la station Radio-Nations pourra se faire représenter, avec voix consultative, aux conférences internationales des télécommunications ainsi qu'aux réunions des comités consultatifs internationaux créés par ces conférences.

Les invitations destinées au service précité sont adressées et transmises au secrétaire général de la Société des Nations par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications.

La Société des Nations s'engage à contribuer aux frais communs des réunions des comités consultatifs internationaux dans les mêmes conditions que les exploitations privées et les organismes internationaux. »

D'autre part, l'Administration suisse nous a adressé le 11 novembre 1942 la communication suivante:

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, par décision du 23 janvier 1940, le Conseil fédéral suisse a résilié l'accord du 30 mai 1930 entre le Conseil fédéral suisse et le secrétaire général de la Société des Nations. De ce fait, la Société des Nations ne peut plus exploiter des stations de radiocommunications sur le territoire suisse. Les installations techniques ayant passé en mains de la Radio-Suisse S. A. à Berne, le 2 février 1942, la Société des Nations a cessé, dès cette date, d'être un organisme exploitant des installations radioélectriques, en Suisse. »

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations. Nous avons rendu compte dans le Journal des télécommunications (1942, p. 93 à 98 et 134) de la réunion de l'U. I. R. (assemblée générale, conseil et commission budgétaire) qui eut lieu à Ouchy les 4 et 5 juin 1942.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication des sections 4 et 5 (stations émettant des bulletins météorologiques réguliers et des avis aux navigateurs) de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radioélectricité et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Vocabulaire international des télécommunications.

Depuis la distribution, en décembre 1941, du supplément contenant les équivalents en espagnol de tous les termes du document original, nous n'avons plus eu à nous occuper dudit vocabulaire.

Service des traductions officieuses en langue anglaise de certains documents des conférences générales, du C. C. I. R. et du C. C. I. T.

Dans nos rapports de gestion pour 1940 et 1941, nous avons signalé que les circonstances nous avaient amenés à suspendre jusqu'à nouvel ordre le fonctionnement de ce nouveau service. La situation est restée inchangée en 1942.

Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1942 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 1896. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 2016.

Le service commun des expéditions a effectué 42 333 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 34 009,85 francs suisses. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 2770 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux ci-dessus.

Circulaires et lettres-circulaires. Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 6 (du n° 1127 au n° 1132), ont traité les objets suivants:

Compte de l'exercice 1941; statistique générale de la téléphonie, année 1940; statistique générale de la télégraphie, année 1940; rapport de gestion pour 1941; tarifs applicables aux télégrammes officiels; 3^e édition du tableau C des taxes du régime européen (revision du Caire, 1938).

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 14 (du n° 510 au n° 523) et se rapportent aux sujets indiqués ci-après:

Compte de l'exercice 1941; rapport de gestion pour 1941; réédition et envois de documents de service (nomenclature des stations, listes, etc.); licences pour les stations espagnoles de radiocommunication; statistique générale des radiocommunications de l'année 1941.

En outre, 6 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles se rapportent à des états signalétiques de stations.

Notifications. Les notifications, au nombre de 165, comprennent 141 télégrammes-circulaires et 24 notifications imprimées (n°s 398—421) avec 14 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et les plus importants sont énumérés ci-après: adhésion aux actes de Madrid (1932) et du Caire (1938); approbation ou application des actes du Caire (1938); mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; modifications aux tableaux de tarifs A, B, et C; modifications aux tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; listes de bureaux télégraphiques; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903	133
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	8
Conférence télégraphique de Paris, 1925	296
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	473
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	280
Conférence télégraphique et téléphonique du Caire, 1938	242
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	(épuisé)
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	332
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	437
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	316
Conférence des radiocommunications du Caire, 1938	238
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	170

	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne, 1933	88
Conférence européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939	140

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	372
---	-----

Comité consultatif international télégraphique:

a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	(épuisé)
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (Berlin, 1926)	147
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	54
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Berlin, 1929)	37
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	50
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Berne, 1931)	44
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	22
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Praha, 1934)	(épuisé)
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936)	146
j) Documents de la 5 ^e réunion du comité (Varsovie, 1936)	179

Comité consultatif international des radiocommunications:

a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	(épuisé)
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (La Haye, 1929)	294
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	157
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Copenhague, 1931)	252
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	171
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	277
g) Avis émis par le comité (Bucarest, 1937)	128
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Bucarest, 1937)	158

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	41
Règlement télégraphique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	106
Règlement téléphonique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	71
Règlement général des radiocommunications (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications; Protocole final audit Règlement; Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938	1271
Tableau A des taxes du régime européen, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	57
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1 ^{re} édition (revision du Caire), 1938	30
Tableau C, 3 ^e édition (revision du Caire), 1938	554
<small>Toutes les modifications et adjonctions à ces tableaux ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.</small>	
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1938 (Tableau rouge)	173
<small>Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.</small>	
Tableau indiquant comment sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes en langage secret, les radiotélégrammes de presse, etc., dont l'acceptation est facultative aux termes des Règlements des radiocommunications (Tableau vert).	
Edition d'octobre 1938, sur la base des Règlements révisés au Caire	67
<small>Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.</small>	

Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	74
Texte anglais	150
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	457
Le stock de ce document étant épuisé, nous avons édité un tirage spécial de 500 exemplaires.	
Convention européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939, avec Plan de Montreux	224

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	(épuisé)
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1937	11
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1939	67
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique (4 ^e édition, 1938)	366

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie :

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (17^e édition, 1939):

En 1942, il a été publié 9 annexes à ce document.

Nombre d'exemplaires restant en magasin au 31 décembre 1942:

Sur papier ordinaire	1068
Sur papier japonais	160
Sur papier très fort	42

Il nous reste également un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, tchèque et en trois langues (français, allemand, italien).

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 14 ^e édition, 1939	111
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (télégraphie), édition 1939	398
Ce document a été complété, en 1942, par 1 supplément (n ^o 5).	
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1939	71
Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936	106

Radiocommunications :

Par suite des restrictions apportées à l'échange des radiocommunications avec les navires en mer et avec les aéronefs, et même, dans certains cas, de la suspension complète du service, nous n'avons pas cru devoir maintenir la fréquence de réédition prévue dans le Règlement général des radiocommunications pour la nomenclature des stations côtières et de navire (tome I) et la nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (tome II). C'est ainsi que la 15^e édition du tome I a paru 13 mois après la 14^e édition et la 16^e édition du tome II, 13 mois après la 15^e édition.

Nomenclature des stations côtières et de navire (15 ^e édition, juin 1942)	206
--	-----

Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, compte 800 pages. Il en a été tiré 13 000 exemplaires.

En 1942, nous avons été obligés de réimprimer 850 exemplaires de la 14^e édition, mai 1941, de ce document. Le tirage total de la 14^e édition s'est donc élevé à 12 250 exemplaires.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (16 ^e édition, mai 1942)	383
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 589 pages et le tirage a été de 4500 exemplaires.	
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (9 ^e édition, mars 1942).	
Ce document, comptant 454 pages, a été publié en deux éditions: l'une en langue française d'un tirage de 2700 exemplaires, l'autre en langue anglaise dont il a été tiré 6800 exemplaires.	
Texte français	651
Texte anglais	1853
La 9 ^e édition de ce document a été complétée, en 1942, par 1 supplément (n ^o 1). Ce supplément comptait 4 pages. Les modifications correspondant à ce supplément ont fait l'objet de 4 pages d'impression.	
Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (9 ^e édition, février 1942).	
Ce document compte 270 pages. Il en a été tiré 3900 exemplaires	331
La 9 ^e édition de ce document a été complétée en 1942 par 7 suppléments dont 2 récapitulatifs. Le dernier supplément récapitulatif comptait 10 pages.	
Nomenclature des stations de radiodiffusion (10 ^e édition, août 1942)	913
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 196 pages. Il en a été tiré 3300 exemplaires.	
La 9 ^e édition de ce document a été complétée en 1942 par 1 supplément (n ^o 2) tiré à 3200 exemplaires. Les additions, modifications et suppressions relatives à ce supplément ont fait l'objet de 25 pages d'impression.	
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (10 ^e édition, septembre 1941)	774
La 10 ^e édition de cette liste a été complétée, en 1942, par 6 suppléments récapitulatifs (n ^{os} 3 à 8). Le dernier supplément comptait 31 pages.	
En 1942, nous avons été obligés de réimprimer 1500 exemplaires de cette liste. Le tirage total de la 10 ^e édition s'est donc élevé à 15 300 exemplaires.	
Liste des fréquences (12 ^e édition, février 1942).	
Ce document compte 869 pages. Il en a été tiré 3500 exemplaires.	365
La 12 ^e édition de cette liste a été complétée, en 1942, par 7 suppléments dont 2 récapitulatifs. Le dernier supplément récapitulatif (n ^o 7) comportait 52 pages.	
Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications et échelle employée pour indiquer la force ou la lisibilité des signaux (tirage spécial des appendices 11 et 12 au Règlement général des radiocommunications, revision du Caire)	151
Tableau de répartition et d'emploi des bandes de fréquences (tirage spécial de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications, revision du Caire)	554

Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié, au cours de l'année 1942:

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1940	165
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1940	186
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1941	221

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires de celles de ces statistiques qui se rapportent aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1877, 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892, 1893 et 1920 (télégraphie), 1892 à 1895, 1905 et 1918 (téléphonie), et des années 1908 et 1909 (radiocommunications), qui sont épuisées.

Le Journal.

Avec l'année 1942, le « Journal des télécommunications » a achevé sa 9^e année d'existence, et sa 74^e si l'on tient compte des soixante-cinq années pendant lesquelles il a porté le nom de « Journal télégraphique ».

Le volume de 1942 comporte 208 pages; soit autant, à quelques pages près, que l'année dernière. Les conférences internationales, les réunions des comités ou commissions, relatives aux télécommunications, ayant été, pour la plupart, renvoyées à des jours meilleurs, le Journal n'a eu que de rares comptes rendus à publier. Il y a lieu, cependant, de mentionner les articles qui ont paru sur l'Union européenne des postes et des télécommunications, notamment le compte rendu des travaux de la commission européenne des télécommunications à la Conférence de Vienne, ainsi que les traductions des actes officiels issus de cette conférence, savoir: l'Accord relatif à l'Union européenne des postes et des télécommunications et le Règlement de service télégraphique européen y annexé. Le numéro de janvier renferme aussi l'article habituel passant en revue, pour l'exercice écoulé, les faits et événements touchant au domaine des télécommunications et à la grande famille que constitue l'Union. Les circonstances ont entraîné une réduction du nombre des articles divers se rapportant à la technique des télécommunications ou ressortissant au domaine administratif, à la législation, etc. Une série d'extraits d'articles divers a alimenté la rubrique « Analyses ». Enfin, celle des échos et nouvelles a continué, dans la mesure du possible, à renseigner le lecteur sur les manifestations les plus marquantes de la vie internationale des télécommunications.

Les tables chronologique et analytique des matières, qui accompagnent le numéro de décembre, donnent un aperçu détaillé sur l'ensemble des matières traitées dans le Journal.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2200 exemplaires dont 250 de réserve.

En ce qui concerne les années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877), le volume XXXVI (année 1912) et le 1^{er} volume du Journal des télécommunications, suite du Journal télégraphique (année 1934) sont épuisés; il existe par contre un certain nombre de chacun des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le « Journal télégraphique » de 1869 à 1910	330
Table alphabétique générale des matières contenues dans le « Journal télégraphique » de 1911 à 1930	421

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique internationale	105
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 ^{er} avril 1911, contenus dans les différentes notifications	17
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901)	(épuisé)
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	570
Avant-projet de vocabulaire des télécommunications, en 8 langues (établi conformément aux décisions de la Conférence télégraphique et téléphonique et de la Conférence internationale des radiocommunications, Le Caire, 1938) avec le supplément renfermant les termes espagnols qui n'avaient pu être insérés dans l'avant-projet	420

Comptabilité.

Une revision de la comptabilité a été faite le 4 juin 1942 par le Contrôle fédéral des finances. Elle a montré que les écritures étaient correctement tenues.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1941, à la somme de		francs suisses	796 193. —
Augmentation en 1942:		francs suisses	
Intérêts		28 329, 10	
Versement du Bureau de l'Union		56 684, 18	
			85 013, 28
Diminution en 1942:			881 206, 28
Pensions de MM. Vallotton, 1 ^{er} secrétaire, Patocchi, secrétaire-adjoint, et la moitié de celle de M. Voegeli, concierge, fonctionnaires retraités		21 931, 55	
Pertes sur des cours		767, 50	22 699, 05
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1942			858 507, 23

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours à fin décembre 1942	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
3 %	Emprunt fédéral, 1903	25 000. —	100. —	25 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000. —	100. —	70 000. —
3 1/2 %	Emprunt fédéral, 1932/1933	65 000. —	100. —	65 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	37 000. —	100. —	37 000. —
3 1/2 %	Emprunt fédéral, 1937	43 000. —	100. —	43 000. —
3 1/2-4 %	Emprunt fédéral, 1940	10 000. —	100. —	10 000. —
3 1/2 %	Emprunt fédéral, 1941	3 000. —	100. —	3 000. —
3 1/4 %	Emprunt fédéral, 1941	10 000. —	98, 75	9 875. —
3 1/4 %	Emprunt fédéral, 1942	52 000. —	99, 25	51 610. —
4 1/2 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	100. —	130 000. —
3 1/2 %	Jura-Simplon, 1894	40 000. —	100. —	40 000. —
3 %	Canton de Berne, 1895	16 000. —	100. —	16 000. —
3 %	Canton de Fribourg, 1903	15 000. —	97, 50	14 625. —
4 %	Canton de Genève, 1937	32 000. —	99, 75	31 920. —
3 1/2 %	Canton des Grisons, 1942	15 000. —	99, 85	14 977, 50
4 %	Canton du Tessin, 1940	10 000. —	100. —	10 000. —
3 3/4 %	Canton de Thurgovie, 1933	15 000. —	100. —	15 000. —
3 1/2 %	Canton de Vaud, 1933	34 500. —	100. —	34 500. —
3 3/4 %	Canton du Valais, 1932	10 000. —	100. —	10 000. —
4 %	Ville de Thoune, 1932	10 000. —	100. —	10 000. —
3 1/2 %	Lettres de gage des instituts hypothécaires, série 10, 1933	13 000. —	100. —	13 000. —
3 3/4 %	Lettres de gage des instituts hypothécaires, série 17, 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
	Valeur des titres			704 507, 50
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale (en compte courant, à 3 % actuellement)			153 999, 73
	Fortune au 31 décembre 1942			858 507, 23

Comme nous l'avons exposé dans notre rapport de gestion de l'année 1941, le déficit de ce fonds s'élevait encore, à fin 1941, à 56 000 fr. suisses en chiffre rond. En 1942, le crédit réglementaire de 200 000 francs-or mis à notre disposition n'a été utilisé que jusqu'à concurrence de 138 515 francs-or. Nous avons été ainsi à même de combler entièrement le déficit susmentionné, par un versement de 56 684, 18 fr. suisses (39 975 francs-or). Le fond est actuellement assaini.

(Services télégraphique et téléphonique [suite].)

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1942 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire francs suisses	Service extraordinaire francs suisses	Total francs suisses
des crédits se montant à	232 200. —	1 000. —	233 200. —
et évaluait les recettes à	25 150. —	300. —	25 450. —
Différence	207 050. — ¹⁾	700. —	207 750. —
Les dépenses se sont élevées à	280 804, 65	176, 80	280 981, 45
et les recettes ont atteint	27 261, 40	622, 05	27 883, 45
Différence des dépenses	253 543, 25 ²⁾		
Différence en recettes		445, 25	
Solde à répartir à titre de parts contributives			253 098. — ³⁾

Cette somme de 253 098 francs suisses, divisée par 774, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1942, donne 327 francs suisses par unité, pour le service ordinaire.

¹⁾ Non compris le versement au fonds de prévoyance.

²⁾ Y compris le versement au fonds de prévoyance.

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1942, à 178 490 francs-or.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	12	25	300	327 francs suisses	francs suisses 8 175. —	francs suisses 98 100. —
II	1	20	20		6 540. —	6 540. —
III	10	15	150		4 905. —	49 050. —
IV	12	10	120		3 270. —	39 240. —
V	14	5	70		1 635. —	22 890. —
VI	38	3	114		981. —	37 278. —
	87		774			253 098. —

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1942 s'élevait à 434 732, 25 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1942.

Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux	15, 80	Créditeurs	15, 80
Débiteurs à fin 1941 *)	157 730, 65	Caisse d'Etat fédérale	434 732, 25
Débiteurs de l'année 1942	23 903, 60		
Parts contributives 1942:			
Service ordinaire	253 098. — ³⁾		
» extraordinaire	— . —		
	434 748, 05		434 748, 05

*) Année 1936: comptes impayés par 1 exploitation privée.

» 1937: » » » 3 administrations et 1 exploitation privée.

» 1938: » » » 5 » » 1 » »

» 1939: » » » 10 » » 2 exploitations privées.

» 1940: » » » 25 » » 5 » »

» 1941: » » » 53 » » 9 » »

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1942, à 178 490 francs-or.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1942.

	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire	27 261, 40	Dépenses, service ordinaire	224 120, 47
Vente de documents des conférences	622, 05	Versement au fonds de prévoyance	56 684, 18
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	176, 80
Service ordinaire	253 098. — ³⁾		
» extraordinaire	— . —		
	280 981, 45		280 981, 45

³⁾ Somme équivalant, au 31 décembre 1942, à 178 490 francs-or.

(Services télégraphique et téléphonique [suite].)

3. Compte de l'exercice 1942 et budget pour l'année 1943. Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1942			Compte de 1942		[Budget pour 1943	
francs suisses	francs suisses		francs suisses	francs suisses	francs suisses	francs suisses
136 325.—		I. Personnel				
24 635,60		1. Traitements	142 673,80		140 582,50	
4 593.—		2. Assurances	25 316,95		25 229,85	
317,50		3. Aides de bureau	5 063,60		4 800.—	
	165 871,10	4. Gratifications	335.— ¹⁾	173 389,35	863,90 ¹⁾	171 476,25
	200.—	II. Frais de voyages		126,15		200.—
	8 650.—	III. Loyers		8 650.—		8 650.—
		IV. Matériel de bureau				
600.—		1. Livres, cartes, journaux, etc.	266,40		600.—	
900.—	1 500.—	2. Mobilier	950,80	1 217,20	1 000.—	1 600.—
		V. Frais généraux de bureau				
1 200.—		1. Fournitures de bureau	1 020,24		1 200.—	
2 200.—		2. Eclairage, chauffage, etc.	1 854,18		2 200.—	
3 800.—		3. Affranchissements, expéditions	3 461,09		4 300.—	
1 800.—	9 000.—	4. Service	1 822,68	8 158,19	1 900.—	9 600.—
		VI. Imprimés				
7 500.—		1. Journal des télécommunications	7 987,20		7 500.—	
25 000.—		2. Nomenclature des bureaux	11 699,08		25 000.—	
2 700.—		3. Statistiques	1 537,65		2 000.—	
500.—		4. Tarifs	233,95		500.—	
1 100.—		5. Cartes	120,30		1 600.—	
5 000.—		6. Notifications et circulaires	4 685,70		5 000.—	
750.—		7. Imprimés divers	6,20		1 250.—	
700.—	43 250.—	8. Vocabulaire des télécommunications	342,75	26 612,83	500.—	43 350.—
	728,90	VII. Imprévu		5 189,30 ²⁾		1 123,75
	3 000.—	VIII. Divers		57 461,63 ³⁾		4 000.—
	232 200.—	Total des dépenses		280 804,65		240 000.—

Recettes.

2 300.—		I. Vente d'imprimés			
19 000.—		1. Journal des télécommunications	2 288,90		2 000.—
100.—		2. Nomenclature des bureaux	16 158,70		35 000.—
100.—		3. Statistiques	176,50		150.—
200.—		4. Tarifs	110,70		100.—
3 200.—		5. Cartes	98,30		50.—
100.—		6. Notifications et circulaires	3 063,30		2 500.—
50.—		7. Imprimés divers	309,05		150.—
	25 050.—	8. Vocabulaire des télécommunications	17,65	22 223,10	50.—
	100.—	II. Imprévu		5 038,30 ²⁾	50.—
	—	III. Solde actif du service extraordinaire		445,25	—
	25 150.—	IV. Parts contributives des Etats		27 706,65	40 050.—
	207 050.—	Total des recettes		253 098.— ⁴⁾	199 950.— ⁵⁾
	232 200.—			280 804,65	240 000.—

Service extraordinaire.

Dépenses	1 000.—	IX. Frais spéciaux des conférences	176,80		3 000.—
Recettes	300.—	Vente de documents des conférences		622,05	300.—
	—	Solde actif	445,25	622,05	—
	700.—	Parts contributives des Etats		—	2 700.—

¹⁾ Pour ancienneté de service. — ²⁾ Dont 5012,05 fr. s. d'intérêts perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ³⁾ Dont 56 684,18 fr. s. versés au fonds de prévoyance, soit 56 000 fr. s. pour combler le déficit technique et 684,18 fr. s. pour arrondir au franc la part contributive. — ⁴⁾ Correspondant à 178 490 francs-or, au 31 décembre 1942. — ⁵⁾ Y compris une majoration de 20 % pour frais généraux, applicable à chaque document — ⁶⁾ Correspondant à 141 810 francs-or, sur la base de 1,41 fr. s. équivalant à 1 fr.-or.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

francs suisses

Le fonds de prévoyance s'élevait, à fin 1941, à la somme de 791 329, 36

Augmentation en 1942:

francs suisses

Intérêts	27 386, 35	
Versement du Bureau de l'Union	36 965, 83	64 352, 18
		<u>855 681, 54</u>

Diminution en 1942:

Moitié de la pension de M. Voegeli, concierge, fonctionnaire retraité	1 748, 05	
Pertes sur des cours	1 690. —	3 438, 05

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1942 852 243, 49

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours à fin décembre 1942	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	100. —	5 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1932/1933	35 000. —	100. —	35 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	21 000. —	100. —	21 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1937	6 000. —	100. —	6 000. —
3½-4%	Emprunt fédéral, 1940	30 000. —	100. —	30 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1941	23 000. —	100. —	23 000. —
3¼%	Emprunt fédéral, 1941	30 000. —	98, 75	29 625. —
3¼%	Emprunt fédéral, 1942	64 000. —	99, 25	63 520. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	100. —	50 000. —
3½%	Jura-Simplon, 1894	40 000. —	100. —	40 000. —
3½%	Canton de Berne, 1937, janvier	11 000. —	100. —	11 000. —
3½%	Canton de Berne, 1937, septembre	9 000. —	100. —	9 000. —
3 %	Canton de Fribourg, 1938	20 000. —	95, 50	19 100. —
4 %	Canton de Genève, 1933	25 000. —	100. —	25 000. —
4 %	Canton de Genève, 1937	14 000. —	99, 75	13 965. —
3½%	Canton des Grisons, 1937	20 000. —	100. —	20 000. —
3¾%	Canton des Grisons, 1941	9 000. —	100. —	9 000. —
4 %	Canton de Neuchâtel, 1932	17 000. —	100. —	17 000. —
4 %	Canton du Tessin, 1940	30 000. —	100. —	30 000. —
3¾%	Canton de Thurgovie, 1933	35 000. —	100. —	35 000. —
3½%	Canton de Vaud, 1933	5 000. —	100. —	5 000. —
3 %	Canton de Vaud, 1938	20 000. —	98, 50	19 700. —
3½%	Lettres de gage des instituts hypothécaires, série 10, 1933	43 000. —	100. —	43 000. —
4 %	Lettres de gage des banques cantonales, série 10, 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
4 %	Lettres de gage des banques cantonales, série 11, 1936	7 000. —	100. —	7 000. —
3¼%	Lettres de gage des banques cantonales, séries 14 et 15, 1937	20 000. —	99. —	19 800. —
	Valeur des titres			621 710. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale (provisoirement en compte courant à 3 %)			230 533, 49
	Fortune au 31 décembre 1942			<u>852 243, 49</u>

Comme nous l'avons exposé dans notre rapport de gestion de l'année 1941, le déficit de ce fonds s'élevait à 242 000 fr. suisses en chiffre rond à fin 1941. Pour l'amortir partiellement, nous avons versé à ce fonds, conformément aux décisions de la conférence du Caire, le solde du crédit disponible, soit 36 965, 83 fr. suisses. Le déficit s'élève encore, à fin 1942, à 180 000 fr. suisses en chiffre rond.

(Service des radiocommunications [suite].)

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1942 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
des crédits se montant à	417 900. —	2 000. —	419 900. —
et évaluait les recettes à	175 100. —	400. —	175 500. —
Différence	242 800. — ¹⁾	1 600. —	244 400. —
Les dépenses se sont élevées à	486 058, 68	5 387, 15	491 445, 83
et les recettes ont atteint	203 865, 43	2 334, 40	206 199, 83
Différence à répartir à titre de parts contributives	282 193, 25 ^{2) 3)}	3 052, 75	285 246. —

¹⁾ Non compris le versement au fonds de prévoyance.²⁾ Y compris le versement au fonds de prévoyance.³⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1942, à 199 007 francs-or.

Cette somme de 285 246 francs suisses, divisée par 914 $\frac{1}{4}$, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1942, donne 312 francs suisses par unité, dont 308 francs suisses pour le service ordinaire et 4 francs suisses pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	13	25	325	312 francs suisses	francs suisses 7 800.—	francs suisses 101 400. —
II	1	20	20		6 240.—	6 240.—
III	17	15	255		4 680.—	79 560.—
IV	11	10	110		3 120.—	34 320.—
V	14	5	70		1 560.—	21 840.—
VI	45 ⁴⁾	3	134 $\frac{1}{4}$		936.—	41 886.—
	101		914 $\frac{1}{4}$			285 246.—

⁴⁾ Dont 1 administration pour 9 mois seulement.

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1942 s'élevait à 701 546, 68 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1942.

Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux	1 714, 86	Créditeurs	1 714, 86
Débiteurs à fin 1941*)	254 319, 27	Caisse d'Etat fédérale	701 546, 68
Débiteurs de l'année 1942	161 981, 41		
Parts contributives 1942:			
Service ordinaire	282 193, 25 ³⁾		
» extraordinaire	3 052, 75		
	703 261, 54		703 261, 54

*) Année 1934: comptes impayés par 1 administration.

» 1935: » » » 1 »			
» 1936: » » » 2 administrations et 1 exploitation privée			
» 1937: » » » 5 » » 1 » »			
» 1938: » » » 8 » » 1 » »			
» 1939: » » » 13 » » 2 exploitations privées.			
» 1940: » » » 34 » » 5 » »			
» 1941: » » » 62 » » 11 » »			

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1942.

	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire	203 865, 43	Dépenses, service ordinaire	449 092, 85
Vente de documents des conférences	2 334, 40	Versement au fonds de prévoyance	36 965, 83
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	5 387, 15
Service ordinaire	282 193, 25 ³⁾		
» extraordinaire	3 052, 75		
	491 445, 83		491 445, 83

³⁾ Somme équivalent, au 31 décembre 1942, à 199 007 francs-or.

